



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

COORDONNEES

STAGES

INFORMATIONS

SEMINAIRE

DETOUR
EN REGION

TITRES D'AF
ET D'AI



BULLETIN

des

ARBITRES FEDER AUX

D.N.A. – F.F.E.
B.P. 2022
34024 Montpellier cedex 1
Téléphone : 04.67.60.02.24

N°105
AVRIL 2005

SOMMAIRE DU BAF N°105

| | |
|--|---------|
| LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE <i>Par Stéphane ESCAFRE</i> | page 3 |
| TITRES ET SANCTIONS <i>Par Luc FANCELLI</i> | page 4 |
| EXAMENS sujets et corrigés <i>Par Thierry PARIS</i> | page 5 |
| COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS | page 18 |
| STAGES DE FORMATION D'ARBITRES <i>Par Christian BERNARD</i> | page 21 |
| COORDONNEES DRA | page 22 |
| LA DNA VOUS INFORME | page 24 |
| SEMINAIRE DES ARBITRES INTERNATIONAUX FRANCOPHONES <i>Par Thierry PARIS</i> | page 26 |
| QUESTIONS REPONSES | page 26 |
| DETOUR EN REGION <i>Par le DRA de Midi-Pyrénées</i> | page 30 |
| REGLES POUR LES TITRES D'ARBITRES <i>Traduction de Laurent Freyd</i> | page 31 |

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : ddtm.dervieux@laposte.net

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A.,

B.P. 2022, 34024 Montpellier cedex 1

Téléphone : 04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

La priorité de notre équipe sera la FORMATION.

Une réunion des formateurs aura lieu avant la fin de la saison. A l'ordre du jour : Le programme des stages de formation. L'un de nos objectifs à court terme : Chaque ligue organisera des stages de **formation continue**, chaque saison, pour les arbitres déjà diplômés. Par ailleurs, il faut absolument augmenter le nombre de stage AF2 qui traite du **classement international** et des normes. S'il le faut, la D.N.A. prendra l'initiative de ces stages mais il est préférable que les D.R.A. se manifestent.

La nouvelle D.N.A. rassemble des hommes et une femme de tous bords, que j'ai choisis en toute indépendance. Ce sont, à mes yeux les meilleurs pour œuvrer au développement de notre discipline.

Parmi les nouveaux, une nouvelle : Claire PERNOUD, Arbitre Internationale, bien connue des joueurs du Championnat de France et cheville ouvrière de la Ligue Dauphiné Savoie.

Luc FANCELLI, D.R.A. de Picardie prend le relais de Serge Colin, à la Direction des Titres et Sanctions. Peu de gens connaissent l'importance de ce poste. Serge Colin a fait un travail admirable, pendant des années, qu'il en soit remercié.

Dominique DERVIEUX, Superviseur du Sud-Ouest, va distribuer les B.A.F. Il remplace Emmanuel Variniac qui reste Superviseur et Formateur.

Laurent FREYD s'occupera d'un poste un peu délaissé jusqu'ici : la traduction des textes officiels. Anglais, Hongrois et Allemand n'ont pas de secret pour lui. Il vient de la Région Parisienne, c'est le benjamin de l'équipe. Vous trouverez son premier travail à la fin de ce BAF.

Thierry PARIS, notre Directeur des Examens fourmille d'idées nouvelles. Il a conduit la délégation des arbitres FFE lors d'un séminaire à Lausanne. Vous en trouverez un compte-rendu dans les pages qui suivent.

Je remercie Bernard PAPET d'avoir accepté de rester Conseiller Technique de la D.N.A. Sa modestie va en souffrir mais je dois dire que sa sagesse, son bon sens et sa pondération forcent le respect et font l'unanimité à la Fédération.

Christian BERNARD continue de s'occuper des stages de formation et Serge DESMOULIERES du Livre de l'Arbitre.

Je remercie Francis Delboë pour l'excellent climat dans lequel se déroule la « passation de pouvoir ». Francis redevient formateur. N'hésitez pas à faire appel à lui, c'est un excellent pédagogue. Comme mon prédécesseur, il y a quatre ans, j'ai été nommé par le Président de la Fédération Française des Echecs. La composition de la nouvelle D.N.A. a été approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur fédéral des 19 et 20 mars 2005, à Salon de Provence.

Je conclus en rassurant certains collègues : les engagements pris par l'ancienne D.N.A. seront tenus par mon équipe. Par exemple, il y aura comme prévu, un colloque national des arbitres les 24 et 25 septembre 2005.

Toute la D.N.A. est au service de tous les joueurs, de tous les organisateurs et de tous les arbitres.



DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY

e-mail : LFTSDNA@aol.com

JOUEURS SUSPENDUS

| | | |
|---------------------|-------|-----------------------------|
| ARDILA Marc | J 465 | du 07/05/2000 au 06/05/2010 |
| BEN KELIFA Noomene | | du 06/11/2004 au 05/11/2009 |
| ROYER Charles Henri | X5003 | du 10/03/2005 au 09/11/2005 |

JOUEURS NON SUSPENDUS MAIS EN SURSIS

BORDEAUX Jean-Jacques Joueur actuellement non licencié ne pourra être réaffilié à la FFE qu'après examen de son dossier par la Commission Nationale de discipline.

KOZLOWSKI Thierry : sursis du 01/09/2004 au 31/08/2009

PAUL Jean et POZUELO Josué : suspension partielle de leur licence FFE pour les fonctions de dirigeant, capitaine et arbitre du 01/09/2004 au 31/08/2007.

BOKIAS Yannis : suspension partielle de la licence FFE pour toute fonction de capitaine d'équipe du 20/03/2005 au 31/08/2006, sursis pour toute fonction de dirigeant, d'organisateur, d'arbitre et de formateur du 20/03/2005 au 30/11/2006

LAO Lénath : sursis du 17/10/2004 au 16/10/2007.

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment auprès de la F.F.E. (qui l'envoie avec chaque homologation) ou à l'adresse ci-dessus.

O/O/O/O/O/O

Tout arbitre possédant à la fois un NOM et un code FFE, merci de bien vouloir transmettre avec chaque attestation d'arbitrage ou résultats le NOM **ET** le CODE FFE de l'arbitre concerné afin de faciliter les enregistrements.

Luc FANCELLI

Tous documents autorisés

I - COUPE

La Coupe de l'Académie est une manifestation échiquéenne regroupant 123 joueurs et 6 joueuses venant de divers établissements de la région. Les féminines rentrent au second tour et le finaliste de la précédente édition arrive en 16^{ème} de finale.

Etablissez le plan de cette Coupe, jusqu'à la finale.

II – ORGANISATION DE TOURNOI

- ❑ La ville de Villeurbanne à l'occasion du centenaire de son jumelage avec la ville d'Apovian (Arménie) vous confie l'organisation d'une manifestation échiquéenne opposant 4 représentants de votre club à 4 représentant du club d'Apovian. Cette manifestation devra se dérouler sur une semaine et remplir toutes les conditions pour être reconnue par la FIDE et la FFE. Décrivez l'organisation que vous allez proposer.
- ❑ Vous avez en charge l'arbitrage d'un tournoi fermé à 10 joueurs comptant pour le titre du championnat individuel de la Ligue. Malheureusement vous apprenez la veille du tournoi que seuls 6 joueurs se sont inscrits.

Sachant qu'il est hors de question d'annuler le tournoi, faites appel à vos talents pour proposer une solution de secours ! Décrivez ce que vous mettez en œuvre.

III – LE CLASSEMENT ELO

Calculez le nouveau classement ELO de ces deux joueurs (G signifie gain, D : défaite, N : nulle). Exemple : G1700 : gain contre un joueur ayant un classement ELO de 1700.

a) Jean, senior, ELO initial 1730.

Son parcours lors du Championnat de France des Clubs, seule compétition qu'il disputera sur la saison : G1610, D2020, G1650, N1980, D1870, G1320, D1700

b) Aude, benjamine, ELO initial 2030.

Son parcours durant l'Open International de St Quentin le Verdon
G1450, D1820, G1350, G1580, G1760, D2450, N2170, D2340, G1850

IV – QUESTIONS DIVERSES

- ❑ Quelle(s) différence(s) y a-t-il entre la répartition des prix selon le partage intégral et selon l'attribution au départage ?
- ❑ Que signifie la notion de confrontation directe ?
- ❑ A quelle occasion utilise-t-on cette formule : $I = X \times P$?
- ❑ Un arbitre peut-il être hébergé aux frais de l'organisateur dans un camping 3 étoiles ?

CORRECTION DE L'U.V. 2 - Session de novembre 2004

I - LA COUPE (réf. Livre de l'Arbitre 2.3)

Les 6 joueuses rentrent au second tour et le finaliste de la précédente édition arrive en 1/16^{ème} de finale.

Préparation du 1^{er} tour :

Joueurs disponibles = inscrits – exemptés du 1^{er} tour = $129 - (6 + 1) = 122$

Avec 129 inscrits, on peut faire l'hypothèse d'une coupe avec 8 tours (car $2^8 = 256$). Donc un joueur entrant en 1/16^{ème} de finale sera exempt 3 tours.

Joueurs fictifs = $6 \times 2^1 + 1 \times 2^3 = 12 + 8 = 20$

Nombre total de joueurs = joueurs disponibles + joueurs fictifs = $122 + 20 = 142$

Pour le 1^{er} tour, il y aura **114 exempts** : $256 - 142 = 114$

Plan de déroulement de cette coupe

| | Participants | Qualifiés |
|-----------------------------|---------------------|-----------|
| 1 ^{er} tour | $122 - 114 = 8$ | 4 |
| 2 nd tour | $114 + 4 + 6 = 124$ | 62 |
| 3 ^{ème} tour | 62 | 31 |
| 16 ^{ème} de finale | $31 + 1 = 32$ | 16 |
| 8 ^{ème} de finale | 16 | 8 |
| Quart de finale | 8 | 4 |
| Demi-finale | 4 | 2 |
| Finale | 2 | Vainqueur |

II – ORGANISATION DE TOURNOI

- Ce premier cas d'école met en application le système de Scheveningen qui permet de faire jouer un groupe de joueurs contre un autre groupe de joueurs sans que les membres d'un même groupe se rencontrent.

Si nous utilisons la table pour 2 groupes de 4 joueurs, nous obtenons 4 rondes, ce qui est un peu juste pour un tournoi que l'on veut dérouler sur une semaine.

Il suffit d'introduire la notion de match aller-retour (chaque joueur d'une équipe rencontre les 4 joueurs de l'équipe adverse une fois avec les noirs et une fois avec les blancs) pour obtenir une manifestation se déroulant sur 8 rondes. Pour caler les 8 rondes sur une semaine il sera nécessaire de prévoir un jour avec 2 rondes, de préférence en milieu de semaine. C'est tout à fait possible avec une cadence du type 40 coups en 2 heures suivi d'une heure au K.O ou son équivalent en cadence « Fischer » 1h40+30sec. par coup + 40min. + 30 sec. par coup.

Attention : vouloir organiser un toutes rondes avec les 8 joueurs ne ressemble plus à un match puisque les joueurs d'une même équipe vont se rencontrer entre eux....

- La solution de secours la plus simple consiste à garder le principe du tournoi toutes rondes mais là aussi en utilisant les rencontres aller-retour. D'où 10 rondes au lieu des 9 prévues initialement. Nécessité donc d'avoir un jour avec 2 rondes pour caler le tournoi sur les dates prévues.

III – CLASSEMENT ELO

- $E_i = 1730$. Parties compatibles : G1610, D2020, G1650, N1980, D1870, D1700.
 $N_c = 6$. Score = 2,5/6 $P=0,4166$ Moyenne Elo des adversaires rencontrés = $(1610+2020+1650+1980+1870+1700)/6 = 1805$. Bonus-Malus : pour $p=0.41$ on a -65 . pour $p=0.42$ on a -57 . En interpolant on trouve $(65-57) \times 0,66 = 5,28$. La prime est donc de $-65+5$ soit -60 . La performance est de $1805-60=1745$. Performance supérieure au Elo initial $E_n = ((10 \times 1730) + (6 \times 1745)) / 16 + Ar = 1735,62 + Ar$. Le nouvel Elo de Jean est donc de 1740.
- $E_i = 2030$. Parties compatibles : D1820, G1760, N2170, D2340, G1850.
 $N_c = 5$. Score = 2,5/5 $P=0,5$ Moyenne Elo des adversaires rencontrés = $(1820+1760+2170+2340+1850)/5 = 1988$. La prime est de 0. La performance est de 1988. Performance inférieure au Elo initial $E_n = ((1988 \times 5) + (11 \times 2030)) / 16 + Ar = 2016,87 + Ar$. Le nouvel Elo de Aude est donc de 2020.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Les prix sont partagés de manière égale entre les joueurs ayant le même nombre de points dans le cas du partage intégral, alors que pour l'attribution au départage, chaque joueur reçoit le prix associé à sa place, les joueurs étant classés dans l'ordre du départage.
- La confrontation directe est une notion utilisée dans les départages pour laquelle on établit la somme des points des rencontres jouées entre les joueurs ex aequo
- $I = X \times P$ est utilisé pour le calcul des indemnités d'arbitrage pour un tournoi au système suisse (cadence non rapide)
- L'hébergement tel qu'il est décrit dans le barème d'indemnisation prévoit l'hôtel 2 étoiles ou équivalent et 12,50 € par repas par défaut. Il est également possible si l'arbitre est d'accord d'être hébergé selon une autre formule (chez l'habitant par exemple), mais un camping 3 étoiles n'est pas un hébergement acceptable.

Tous documents autorisés.

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – QUI DIT QUOI ? QUE FAITES VOUS ?

- 1) En zeitnot, un joueur vous demande s'il a passé le 40e coup.
- 2) Cadence Fischer : 1h40 + 30s par coup. Un joueur ne note plus alors qu' il lui reste 4 min.
- 3) Un joueur note ses coups en faisant des figurines plus ou moins ressemblantes.
- 4) En cadence Fischer 50 min. + 10s par coup. Un joueur ne note plus alors qu' il lui reste 4 min.
- 5) Un joueur joue de la main droite et appuie sur la pendule de la main gauche.

II – QUESTIONS SUR LE ROQUE :

- 1) Les Noirs ont été mis en échec. Pour parer l'échec, ils ont interposé leur Cavalier. Cela interdit-il aux Noirs de roquer ?
- 2) Les deux pions « h » ont été échangés. Les Tours sont donc face à face. Cela interdit-il de roquer ?
- 3) 1.e4 e5 2.♘c4 ♗f6 3.♘xf7+. Cela interdit-il aux Noirs de roquer ?
- 4) 1.e4 e5 2.d4 d6 3.dxe5 dxe5 4.♙xd8+ ♔xd8. Cela interdit-il aux Noirs de roquer ?
- 5) Le joueur ayant les Blancs prend sa Tour « a », la déplace de trois cases. Il prend ensuite son Roi, le déplace de deux cases. Le Roi se retrouve en c1 et la Tour se retrouve en d1. Le grand roque a-t-il été réalisé correctement ?

III – QUESTIONS NAÏVES : UN PARENT, NOVICE, VOUS DEMANDE :

- 1) « Qu'est-ce que la prise en passant ? »
- 2) « Qu'est-ce que le pat ? »
- 3) « Pourquoi l'adversaire de mon fils ne note-t-il plus alors qu'il lui reste presque 5 min. ? »
- 4) « Il n'a pas appuyé sur la pendule, il peut reprendre son coup, non ?! »
- 5) « Il avait oublié d'appuyer, j'ai le droit de le lui dire, quand même ! »

IV - LES DRAPEAUX TOMBENT

- 1) Un drapeau tombe. Que se passe-t-il en Blitz, en Rapide, en Partie Longue ?
- 2) Les deux drapeaux sont tombés. Que se passe-t-il en Blitz, en Rapide, au début d'une Partie Longue, en phase KO d'une Partie Longue ?

V - LA CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS.

Donner une situation simple dans lequel vous appliquez cette Charte.

CORRECTION DE L'U.V. 1 - Session de mars 2005

I) Qui dit quoi ? Que faites-vous ?

- 1) On ne l'indique pas (13.6)
- 2) On lui demande de compléter sa feuille. Il doit noter en permanence avec 30'' par coup (8.4).
- 3) Ce n'est pas conforme à la notation algébrique (8.1), on lui demande de noter avec des lettres (annexe E. 1).
- 4) On n'intervient pas, il a le droit avec moins de 30'' par coup (8.4).
- 5) On lui demande de jouer et d'appuyer avec la même main (6.8 b)

II) Questions sur le roque :

- 1) Non, ce n'est pas un cas prévu au 3.8)a)ii) 1) ou 2).
- 2) Non, ce n'est pas une case où passe le Roi qui est attaquée 3.8)a)ii) 1) ou 2).
- 3) Oui. Après ♔xf7+, il y a échec. C'est le cas décrit en 3.8)a)ii) 2) [a].
- 4) Oui. Après ♔xd8, le Roi ayant bougé, nous sommes dans le cas 3.8)a)ii) 1) [a]
- 5) Non. Le Roi bouge en 1er. 3.8)a)ii) « le roi est déplacé (...) la tour est ensuite (...) transportée »

III) Questions naïves : Un parent, qui ne sait pas bien jouer, vous demande :

Note : Il ne fallait pas donner une définition précise qui reviendrait à citer le texte des règles, mais expliquer simplement

- 1) Quand un pion avance de deux cases, on peut le prendre (avec un pion) comme s'il avait avancé d'une seule case.
- 2) Il ne faut pas que le Roi soit en échec. Aucune de vos pièces ne peut bouger et votre Roi non plus, il ne peut pas bouger sans se mettre en échec. La partie ne peut pas continuer mais il n'y a pas échec et mat. Personne n'a gagné, c'est match nul.
- 3) Quand il lui reste moins de cinq minutes, un joueur peut arrêter de noter.
- 4) Non, une fois que la pièce est lâchée sur la case, c'est trop tard.
- 5) Non, vous ne devez pas intervenir sur les parties.

IV) Les drapeaux tombent

1) Un drapeau tombe.

Blitz comme en Rapide, l'arbitre n'intervient pas (B6). Le joueur doit arrêter la pendule pour réclamer le gain (B7)

Partie Longue : C'est perdu quand l'arbitre le constate ou quand le joueur réclame (6.9). C'est perdu (6.10) sauf en cas de pat, insuffisance matérielle, etc.

2) Les deux drapeaux sont tombés.

Blitz et Rapide : La partie est nulle (B8). L'arbitre intervient.

Début d'une Partie Longue : Si on sait qui est tombé en premier, il perd. Si on ne sait pas, on continue (6.12).

Phase KO d'une Partie Longue : Si on sait qui est tombé en premier, il perd. Si on ne sait pas, c'est match nul (10.3).

V) La Charte des joueurs d'échecs.

On applique cette Charte dans les cas de non-respect des règles, de l'adversaire, de l'organisateur, de l'arbitre.

Un joueur n'est pas d'accord avec la décision de l'arbitre et refuse de continuer la partie selon ses directives.

Pendant la partie, un joueur propose de laisser gagner l'adversaire et de partager son prix.

Les exemples sont très nombreux.

N'en citons que deux, pour ne pas donner de mauvaises idées ...

Tous documents autorisés.

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – COUPE.

Un CDJE organise une coupe avec 118 joueurs. Combien de joueurs seront exempts au premier tour ? Justifier votre réponse et établissez le plan de la coupe jusqu'à la finale.

II - AF3 OU AF4 ?

Quel est le cursus d'un AF3 ? Que peut-il arbitrer qu'un AF4 ne peut pas arbitrer ?

III - LA FFE.

- 1) Un Club a dans ses rangs 35 licenciés A et 31 licenciés B. De combien de voix dispose-t-il en Assemblée Générale ?
- 2) Comment est composé le jury d'appel des Championnats de France Jeunes ?
- 3) Comment s'appelle le Président de la FFE ?
- 4) Quelle est la division la plus élevée du Championnat de France des Clubs ?
- 5) Comment s'appelle la Championne de France ?

IV – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPE.

- 1) Quelle différence faites-vous entre un forfait sportif et un forfait administratif ?
- 2) Un capitaine vous remet la composition de son équipe 5 minutes avant le début de la rencontre de NIII. Que faites-vous ? Un de ses joueurs se présente avec 52 minutes de retard. Que faites-vous ?
- 3) Qui établit le procès verbal du match, qui le signe, qui l'envoie, à qui ?
- 4) La Nationale III se compose de combien de groupes ? Ces groupes se composent de combien d'équipes ? Ces équipes se composent de combien de joueurs ?
- 5) Une feuille de match de NII peut-elle présenter une équipe composée de 9 femmes ?

V – DIVERS CALCULS.

- 1) Stef, Chris, Titi, Dom, Lolo et Luc veulent faire un tournoi de Blitz. Donnez l'appariement.
- 2) Joël, classé 1450, 15 ans. Il bat un 1550, un 1010, un 1700, un 1500, un 2023, un 1740. Il perd face à un 1710, un 1080, un 1780, un 1627. Il annule face à un 1500, un 1600, un 1400. Quel sera son prochain Elo ?

CORRIGE UV1bis - SESSION DE MARS 2005

I) Coupe :

118 joueurs. La puissance de 2 juste au dessus est 128. C'est 2 puissance 7, il y aura 7 tours.

Il manque 10 joueurs pour arriver à la puissance de 2. Dix joueurs n'auront donc pas d'adversaires, ce sont les exempts :

1^{er} tour : $118 - 10 = 108$ joueurs au premier tour. $108 \rightarrow 54$ rescapés

2^e tour : $54 + 10$ exempts du premier tour = $64 \rightarrow 32$ rescapés

3^e tour : $32 \rightarrow 16$

4^e tour : $16 \rightarrow 8$

5^e tour : $8 \rightarrow 4$

6^e tour : $4 \rightarrow 2$

7^e tour : $2 \rightarrow 1$ vainqueur.

II) AF3 ou AF4 ?

Quel est le cursus d'un AF3 ?

RI de la DNA (Art. 13)

Age minimum de 18 ans.

Titulaire d'un titre d'AF4. Il a suivi un stage F3. Il a obtenu l' UV2 et l'UV3 , deux attestations d'arbitrage , a établi le rapport technique complet d'un tournoi.

Que peut arbitrer un AF3 qu'un AF4 ne peut pas arbitrer ?

Art. 27 du RI de la DNA

- Opens de parties rapides
- Opens de parties longues (50' + 10'' ou plus, sans possibilité de norme)
- Opens du Championnat de France individuel
- Nationale 1 sauf la finale.
- Finales des Coupes Fédérales
- Tournois fermés avec joueurs fide
- Toutes les compétitions jeunes avec appariement au Système Suisse.
- Système de Scheveningen (avec joueurs classés FIDE)

III) La FFE :

Un Club a dans ses rangs 35 licences A et 31 licences B. De combien de voix dispose-t-il en Assemblée Générale ?

RI FFE ART. 4.1

35 licences A donnent 3 voix. 31 licences B donnent 1 voix. Donc un total de 4 (quatre) voix.

Comment est composé le jury d'appel des Championnats de France Jeunes ?

Livre de la FFE p.3.5.2 et 3.5.3, Art 4.3 des Championnats de France Jeunes.

Au début du Championnat, elle se compose de :

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat, composée de :

- L'Arbitre Principal, Le Directeur National des Jeunes, Le Directeur des Championnats, L'Organisateur, ou leurs représentants.
- Un représentant des joueurs, une représentante des joueuses, choisis dans la catégorie d'âge la plus élevée.
- Un représentant des animateurs et parents.

Comment s'appellent le Président de la FFE ?

Jean-Claude Moingt, depuis janvier 2005.

Quelle est la division la plus élevée du Championnat de France des Clubs ?

Livre de la FFE p.2.1.1, Art 1.1 des Championnats de France des Clubs : TOP 16

Comment s'appelle la Championne de France ?

Almira SKRIPCHENKO

IV) Les Championnats de France par équipe :

- ❑ *Quelle différence faites-vous entre un forfait sportif et un forfait administratif ?*

Livre de la FFE p.2.0.1. Règles Générales

Forfait sportif : le joueur est physiquement absent.

Forfait administratif : le joueur est forfait, suite à une sanction.

- ❑ *Un capitaine vous remet la composition de son équipe 5 minutes avant le début de la rencontre de NIII. Que faites-vous ?*

Art. 3.2 des Championnats (p.2.1.4)

La composition devait être remise 15 min avant. Le capitaine a donc 10 min de retard. On doit enlever 10 min. à toute l'équipe.

Un de ses joueurs se présente avec 52 minutes de retard. Que faites-vous ?

Art. 3.2 des Championnats (p.2.1.4)

Avec les 10 min. de pénalité il dépasse une heure de retard (62 min.). Cependant, ce retard est ramené à une heure.

- ❑ *Qui établit le procès verbal du match, qui le signe, qui l'envoie, à qui ?*

Art. 3.9 des Championnats (p.2.1.6)

L'arbitre établit le procès-verbal.

Le procès-verbal est signé par les capitaines et par l'arbitre.

Le responsable de la rencontre l'envoie au directeur de groupe.

- ❑ *La Nationale III se compose de combien de groupes ? Ces Groupes se composent de combien d'équipes ? Ces équipes se composent de combien de joueurs ?*

Art. 1.1 des Championnats (p.2.1.1) : Nationale III composée de 16 groupes de 10 équipes

Art. 3.1a) des Championnats (p.2.1.3) : 9 joueurs

- ❑ *Une feuille de match de NII peut-elle présenter une équipe composée de 9 femmes ?*

Art. 3.1b) des Championnats (p.2.1.3) : Non. Il faut au moins un joueur masculin français.

V) Divers calculs :

1) *Stef, Chris, Titi, Dom, Lolo et Luc veulent faire un tournoi de Blitz. Donnez l'appariement.*

Avec 6 joueurs, un toute ronde s'impose : On peut faire un Rusch Berger ou simplement un Berger.

Livre de l'Arbitre p 2.1.0 UV2, chpt. 2.1

R1 *Stef – Chris , Titi - Dom , Lolo – Luc*

R2 *Chris – Luc , Dom - Lolo , Stef – Titi*

R3 *Titi – Chris, Lolo - Stef , Luc – Dom*

R4 *Chris – Dom , Stef – Luc , Titi – Lolo*

R5 *Lolo – Chris, Luc – Titi , Dom – Stef*

2) *Jo, classé 1450, 15 ans. Il bat un 1550, un 1010, un 1700, un 1500, un 2023, un 1740. Il perd face à un 1710, un 1080, un 1780, un 1627. Il annule face à un 1500, un 1600, un 1400. Quel sera son prochain Elo ?*

Livre de l'Arbitre. UV.2-chapitre 2.4 : Classement Élo - page 2.4.0

On enlève la partie non compatible : gain contre le 1010.

Moyenne Elo : $1550 + 1700 + 1500 + 2023 + 1740 + 1710 + 1080 + 1780 + 1627 + 1500 + 1600 + 1400 = 19210$.

$19210/12 = 1600,83$

Pourcentage : $6,5 / 12 = 54,17 \%$

Entre 54 % (+29) et 55 % (+39) soit un bonus de $29 + [0,17 \times (29 - 36)]$ soit $29 + 1,17$ soit une performance de $30 + 1600$. Supérieure au Elo initial pour plus de 8 parties chez un jeune (cas n°3). Son nouvel Elo sera 1630.

Tous documents autorisés.

I - LES DROITS D'HOMOLOGATION

Calculer le montant des droits d'homologation du tournoi suivant :

Open international en 7 rondes au système suisse (cadence lente) : 114 participants

Il y a 6 joueurs titrés invités (inscription gratuite). Les inscriptions (enregistrées la veille de la 1^{ère} ronde) se décomposent en 56 seniors au tarif unitaire de 40 euros et 32 jeunes à 20 euros. De plus 20 joueurs se sont inscrits sur place : 15 adultes au tarif unitaire de 50 euros et 5 enfants à 25 euros.

II - LES DEPARTAGES

Vous avez ci-dessous les résultats du tournoi interne de votre club :

| | | Elo | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|---|---------|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | Louis | 2010 | -- | 1/2 | 1 | 1 | 1/2 | 1 |
| 2 | Marc | 2030 | 1/2 | -- | 1 | 1/2 | 1 | 1 |
| 3 | Patrick | 1880 | 0 | 0 | -- | 1/2 | 1 | 1/2 |
| 4 | Alain | 1860 | 0 | 1/2 | 1/2 | -- | 1/2 | 1/2 |
| 5 | Jean | 1980 | 1/2 | 0 | 0 | 1/2 | -- | 1/2 |
| 6 | Pierre | 1990 | 0 | 0 | 1/2 | 1/2 | 1/2 | -- |

Sachant que les départages prévus par le règlement intérieur sont dans l'ordre :

Dep 1 : le Kashdan, Dep 2 : le Sonneborn-Berger et Dep 3 : la performance,

établir le classement final de ce tournoi sous la forme d'un tableau à 7 colonnes :

Place ... Prénom ... Elo ... Total ... Dep 1 ... Dep 2 ... Dep 3 ...

III - LES PRIX

L'organisateur prévoyant d'un tournoi en 7 rondes, que vous arbitrez, vous soumet la liste des prix suivante avant de l'afficher :

Au général : 1^{er} : 1200 euros, 2^{ème} : 800 euros, 3^{ème} : 600 euros, 4^{ème} : 400 euros, 5^{ème} : 200 euros, du 6^{ème} au 10^{ème} : 100 euros.

Prix pour chaque catégorie Elo : 1^{er} : 100 euros, 2^{ème} : 50 euros

Prix pour chaque catégorie jeunes : 1^{er} : 50 euros

Prix vétéran, féminin, ligue : 1^{er} 100 euros

Quels sont les problèmes que vous allez rencontrer en voulant attribuer et distribuer ces prix ?

Proposer des modifications et des compléments à l'organisateur.

Rédiger l'article du règlement intérieur concernant ces prix.

IV – LA GESTION D’UN TOURNOI

1. Depuis le 1^{er} septembre 2004, quel est le dispositif spécifique qui figure sur les demandes d’homologation ?
2. Dans quel cas devez-vous faire remplir une attestation sur l’honneur à un joueur ?
3. Qu’est-ce que l’état navette d’un club ?
4. Entre quelles valeurs est comprise l’indemnité journalière d’un arbitre ?
5. Citez 3 personnes qui peuvent contrôler votre fiche d’indemnité d’arbitre ?

V - LE CLASSEMENT ELO FIDE

1. En quelle année est apparu le premier classement ELO FIDE ?
2. Quel est le classement FIDE minimum au 1^{er} janvier 2005 ?
3. Combien de joueurs classés FIDE doit rencontrer un classé FFE pour réaliser une performance FIDE dans un open ou une compétition par équipe ?
4. Calculez la performance FIDE de ces deux joueurs : (cf = Elo FIDE, G signifie gain, D : défaite, N : nulle).
 - a) Patrick, vétéran. Elo FFE = 1860. Son parcours lors d'un tournoi en 7 rondes : G1540, G1983cf, D2142cf, N1960cf, G1499, N1978cf, N2017cf
 - b) Luc, minime. Elo FFE = 1850. Son parcours lors d'une saison de nationale 3 : N2106cf, D2045cf, D2124cf, N1897cf, D1986cf, N2041cf, G1499, D2180cf, N1925cf

VI – LE RAPPORT TECHNIQUE

Pour un tournoi joué à la cadence 1h30 + 30 secondes par coup pour toute la partie :

1. Quels sont les documents qui figurent obligatoirement dans le rapport technique envoyé au secrétariat fédéral ?
2. Quels sont les documents facultatifs dans le rapport technique envoyé au secrétariat fédéral ?
3. Quelle est l’adresse du secrétariat fédéral ?
4. De quel délai dispose l’arbitre pour envoyer son rapport ?

Corrigé de l'UV2 - session de mars 2005

I - LES DROITS D'HOMOLOGATION (voir le chapitre 2.6 du livre de l'arbitre)

| | Nombre | | Montant | | Total |
|------------------------------|------------|---|----------|---|---------------------|
| Seniors tarif normal | 56 | x | 40 euros | = | 2240,00 |
| Jeunes tarif normal | 32 | x | 20 euros | = | 640,00 |
| Invités | 6 | x | 0 | = | 0,00 |
| Seniors avec majoration | 15 | x | 50 euros | = | 750,00 |
| Jeunes avec majoration | 5 | x | 25 euros | = | 125,00 |
| Totaux | 114 | | | | 3755,00 |
| | | | | x | 5% |
| Droits d'homologation | | | | = | 187,75 euros |

L'arbitre doit joindre le chèque des droits d'homologation (chèque à l'ordre de la FFE signé par l'organisateur) à son rapport technique.

II - LES DEPARTAGES (voir le chapitre 2.5 du livre de l'arbitre)

| | | Elo | Total | Dep 1 | Dep 2 | Dep 3 |
|------------------------|---------|------|------------|-----------|-------------|-------|
| 1^{er} | Louis | 2010 | 4 | 16 | 8,25 | 2188 |
| 2^{ème} | Marc | 2030 | 4 | 16 | 8 | 2184 |
| 3^{ème} | Patrick | 1880 | 2 | 10 | 3,25 | 1902 |
| 4^{ème} | Alain | 1860 | 2 | 9 | 4,5 | 1906 |
| 5^{ème} | Jean | 1980 | 1,5 | 8 | 3,75 | 1805 |
| 6^{ème} | Pierre | 1990 | 1,5 | 8 | 2,75 | 1803 |

Dep 1 : Kashdan, Dep 2 : Sonneborn-Berger, Dep 3 : performance

III - LES PRIX (en euros)

L'arbitre doit proposer à l'organisateur des compléments :

- Les prix sont-ils cumulables ou non ? Pour récompenser un maximum de joueurs, la majorité des organisateurs annoncent des prix non-cumulables.
- Les prix sont-ils partagés (de quelle façon) ou non ? Il y a 3 modes de répartition des prix : prix à la place réelle, prix partagés équitablement, prix partagés au système Hort.
- Il faut préciser exactement les tranches Elo et les catégories jeunes.
- L'organisateur a fixé de nombreux prix à 50 ou 100 euros. Cela va poser un problème lorsque l'arbitre va préparer la distribution des prix et trouver que le premier cadet est aussi 2^{ème} de sa catégorie Elo (2 prix équivalents de 50 euros) ou que le 1^{er} de la ligue est aussi 1^{er} de sa catégorie Elo (2 prix de 100 euros). La méthode la plus simple pour éviter ces soucis est de conseiller à l'organisateur de changer un peu la valeur de certains prix (55, 95 ou 105). Les prix de type différent ne doivent pas avoir la même valeur.

Exemple d'article sur les prix pour le règlement intérieur :

La liste des prix sera affichée avant la ...^{ème} ronde dans la salle du tournoi.

La cérémonie de remise des prix est prévue le ... à ... Les prix sont non-cumulables.

Les prix au classement général sont partagés au système HORT. Tout prix partagé inférieur à ... euros n'est pas attribué mais est reversé sur les prix supérieurs.

Les autres prix sont attribués à la place réelle.

IV – LA GESTION D’UN TOURNOI

1. Depuis le 1^{er} septembre 2004, les organisateurs de tournoi peuvent (en accord avec l’arbitre principal) adopter un dispositif spécifique pour lutter contre les nulles trop rapides : un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions.
2. L’arbitre doit faire remplir une attestation sur l’honneur à un joueur français lorsque celui-ci ne peut pas présenter sa licence valable pour la saison en cours.
3. L’état navette d’un club est le document à remplir lors d’un tournoi pour les licences prises sur place. L’arbitre doit aider l’organisateur pour la rédaction de ce formulaire.
4. L’indemnité journalière d’un arbitre est comprise entre 42 et 78 euros.
5. Le directeur des titres de la DNA, le contrôleur de l’URSSAF et le contrôleur fiscal peuvent vérifier votre fiche d’indemnité d’arbitre.

V - LE CLASSEMENT ELO FIDE

1. La FIDE adopté le principe du classement d’Arpad ELO en 1970. Mais le premier classement ELO FIDE est apparu en **1971** ;
2. Le classement FIDE minimum au 1^{er} janvier 2005 est de **1601**.
3. Un classé FFE doit rencontrer **au moins 3** joueurs classés FIDE pour réaliser une performance FIDE dans un open ou une compétition par équipe.

4. Calculs des **performances FIDE** (seules les parties contres des classés fide comptent)

Voir le chapitre 4.1 (articles 10.2 et 10.1) du livre de l’arbitre. Les arbitres AF3 doivent être capables d’expliquer les principes du classement FIDE aux joueurs.

a) En 7 rondes, Patrick a joué contre 5 classés FIDE et marqué 2,5 points :

G1983cf, D2142cf, N1960cf, N1978cf, N2017cf

Moyenne Elo des 5 adversaires : 2016

Comme il a réalisé un score de 50 %, sa performance FIDE est de 2016 sur 5 parties.

b) En nationale 3, Luc a joué contre 8 classés FIDE et marqué 2 points :

N2106cf, D2045cf, D2124cf, N1897cf, D1986cf, N2041cf, D2180cf, N1925cf

Moyenne Elo des 8 adversaires : 2038

Score réalisé : 2 sur 8 = 0,25

La table 10.1a de conversion d'un score en une différence de points donne : $d(p) = - 193$

$2038 - 193 = 1845$

Donc Luc a réalisé une performance de 1845 sur 8 parties.

VI – LE RAPPORT TECHNIQUE

Pour un tournoi (1h30 + 30spc), il faut utiliser la check-list des tournois en cadence lente.

1. Les **documents obligatoires** dans le rapport technique envoyé au secrétariat fédéral sont : la page de garde, la grille américaine, le règlement intérieur, le récapitulatif des participants, la facture et le chèque des droits d’homologation, la liste des prix.

Par mail, le fichier PAPI, le fichier pgn des parties pour les tournois de haut niveau.

2. Les **documents facultatifs** dans le rapport technique envoyé au secrétariat fédéral sont : le formulaire de norme, l’attestation sur l’honneur.

3. L’adresse du secrétariat fédéral :

M. Stephen BOYD, F.F.E., BP 2022, 34024 MONTPELLIER cedex 1

4. L’arbitre dispose de **7 jours** pour envoyer son rapport technique.



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

| | | |
|-------------------------|--|----------------------------|
| ESCAFRE Stéphane | 06.23.69.10.91 escafrestephane@wanadoo.fr | 87 Caldaja 20225 CATERI |
|-------------------------|--|----------------------------|

Directeurs

| | | | |
|------------------------------|--|--|--|
| BERNARD Christian | Directeur de la formation | 04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr | 85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE |
| DERVIEUX Dominique | Directeur de publication | 01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net | 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS |
| DESMOULIERES Serge | Directeur des règlements | 02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr | 10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN |
| FANCELLI Luc | Directeur des titres, tournois et sanctions | 03.44.26.30.33 LFTSDNA@aol.com | 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY |
| FREYD Laurent | Directeur des traductions | 01.30.32.70.30/ 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr | 6 rue de la Veillée 95800 CERGY |
| PARIS Thierry | Directeur des examens | 04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr | 18 rue Gabillot 69003 LYON |

Conseillers techniques

| | | |
|-----------------------|---|---|
| PAPET Bernard | 03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr | 51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE |
| PERNOUD Claire | 04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 claire.pernoud@wanadoo.fr | 71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE |

Délégué D.N.A au siège fédéral

| | | |
|---------------------|--|--|
| BOYD Stephen | 04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr | FFE BP 2022 34024 MONTPELLIER cedex 1 |
|---------------------|--|--|



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

| | | | | |
|-----------------------|----------------------------------|--|--|---|
| BERNARD Vincent | 04.42.56.94.60 | Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES | VNJABERNARD@aol.com | Liges de : Provence Côte d'Azur Languedoc |
| BOUNZOU Nadir | 06.64.64.23.14 | 62 Bd de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE | Nadir.bounzou@netcourrier.com | Liges de : Ile de France Champagne Ardennes |
| COLIN Serge | 04.74.94.14.89 | Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE | Colin.serge@wanadoo.fr | Liges de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie |
| DESMOULIERES Serge | 02.38.66.58.75 | 10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN | Serge.desmoulieres@wanadoo.fr | Liges de : Centre Limousin, Poitou-Charentes |
| DERVIEUX Dominique | 01.48.43.74.94 | 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS | Ddtm.dervieux@laposte.net | Liges de : Midi-Pyrénées Aquitaine |
| MOURET Erick | 04.67.60.02.29 | FFE – BP 2002 34024 MONTPELLIER Cedex | erick.mouret@online.fr | Ligue de : Corse |
| LECUYER Pierre | 02.97.47.05.42 02.98.56.39.44 | 8 bd de la Paix 56000 VANNES | pierickl@club-internet.fr | Liges de : Bretagne Pays de Loire |
| MAILLARD Jacques | 02.31.37.65.88 | 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER | Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr | Liges de : Haute Normandie Basse Normandie TOM DOM |
| PARIS Thierry | 06.86.99.08.80 | 18 rue Gabillot 69003 LYON | Thierry.paris@free.fr | Liges de : Lyonnais Bourgogne Auvergne |
| RISACHER Louis | 03.89.55.20.67 | 199 rue d'Ensisheim 68310 WITTELSHEIM | Louis.risacher@stepaneurope.com | Liges de : Alsace Lorraine |
| VARINIAC Emmanuel | 06.67.30.59.32 | 37 rue Léon Blum 62940 HAILLICOURT | emmanuel.variniac@libertysurf.fr | Liges de : Nord Pas-de-Calais Picardie |

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au siège fédéral 04.67.60.02.24 (hb), ou à 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

| | | | |
|---------------------|----------------|---|--|
| André BASTIEN | 01.39.91.37.88 | 41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES | abastien@magic.fr |
| Vincent BERNARD | 04.42.56.94.60 | Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES | VNJABERNARD@aol.com |
| Jean BOGGIO | 01.43.28.07.54 | 4 rue Cart 94160 SAINT MANDE | jeanboggio@noos.fr |
| Nadir BOUNZOU | 06.64.64.23.14 | 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE | Nadir-bounzou@netcourrier.com |
| Stephen BOYD | 04.67.02.02.24 | 11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER | stephen.boyd@free.fr |
| Francis DELBOE | 06.62.36.88.02 | 24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES | fdelboe@online.fr |
| Stéphane ESCAFRE | 06.23.69.10.91 | Quartier Caldaja Village 20225 CATERI | escafrestephane@wanadoo.fr |
| Patrick HUMBERT | 01.48.90.89.68 | 29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI | phumbert@club-internet.fr |
| Pierre LECUYER | 02.97.47.05.42 | 8 boulevard de la paix 56000 VANNES | pierickl@club-internet.fr |
| Jacques MAILLARD | 02.31.37.20.20 | 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER | jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr |
| Erick MOURET | 04.67.60.02.29 | FFE BP 2002 34024 Montpellier cedex 1 | erick.mouret@online.fr |
| Charles-Henri ROUAH | 01.64.05.55.48 | Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex | orscholz@club-internet.fr |
| Jeannine THOMAS | 02.96.43.75.49 | 28 rue Jules Ferry 22970 PLOUMAGOAR | jeanninithomas@wanadoo.fr |
| Emmanuel VARINIAC | 06.67.30.59.32 | 37 rue Léon Blum 62940 HAILLICOURT | emmanuel.variniac@libertysurf.fr |

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE

Tél / Fax : 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

STAGES ANNONCÉS

Stage AF4 au Mans (72) du 23 au 24 avril 2005

Organisateur: CDJE 72

Formateur: Pierre Lecuyer

Lieu: Maison des Associations – rue d'Arcole

Renseignements/Inscriptions: JC Moreau – 73 rue Persigant – 72100 Le Mans –
jeclmoreau@free.fr

Stage AF3 à Lyon (69) du 30 avril au 1^{er} mai 2005

Organisateur: Lyonnais DRA

Formateur: Erick Mouret

Lieu: Cascol-Echecs – 15bis, rue Claudius Collonge – 69002 LYON

Renseignements/Inscriptions: Bernard Mas- 2 bd de l'Europe - 69600 OULLINS - 04 78
51 06 63 - MASBE@wanadoo.fr

Stage AF4 à Isle sur Sorgues (84) du 30 avril au 1^{er} mai 2005

Organisateur: Club ECV

Formateur: Vincent Bernard

Lieu: Club foyer du 3^{ème} âge - Lycée Berthelot - Bd Victor Hugo

Renseignements/Inscriptions: M. Penalver - Orée de l'Isle - Bât C - 84800 Isle/Sorgues -
04 90 38 36 91 - pegnaverdre@aol.com

Stage AF3 à Strasbourg (67) du 5 au 6 mai 2005

Organisateur: DRA Alsace

Formateur: C.H. Rouah

Renseignements/Inscriptions: S. Kuchly - 18 rue de Brotsch - 67700 Otterwiller - 03 88 91
88 25 - s.kuchly@unedic.fr

Stage AF2 à Strasbourg (67) du 7 au 8 mai 2005

Organisateur: DRA Alsace

Formateur: C.H. Rouah

Renseignements/Inscriptions: S. Kuchly - 18 rue de Brotsch - 67700 Otterwiller - 03 88 91
88 25 - s.kuchly@unedic.fr

Stage AF4 à Proville (59) les 21 et 28 mai 2005

Organisateur: Ligue Nord-Pas de Calais

Formateur: Emmanuel Variniac

Lieu: Salle Bleue – Espace St Exupéry – rue des Aubépines

Renseignements/Inscriptions: Emmanuel Variniac – 37 rue Léon Blum – 62940
Haillicourt – 06 67 30 59 32 – emmanuel.variniac@libertysurf.fr

Stage AF4 à Albi (81) du 28 au 29 mai 2005

Organisateur: CDJE 81

Formateur: Stephen Boyd

Lieu: Cité Administrative – Bat.A – 18 ave Joffre

Renseignements/Inscriptions: M. Aurejac – 141 ave Dembourg - 81000 Albi - 05 63 60 29
67 – pierre.aurejac@equipement.gouv.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

| | | |
|---------------------|---|---|
| ALSACE | Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25 | Kuchly-syl@wanadoo.fr |
| AQUITAINE | | Président de Ligue : M. SALLETTE Alain.sallette@neuf.fr |
| AUVERGNE | Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59 | Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr |
| BASSE NORMANDIE | | Président de Ligue : Jacques MAILLARD 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER 03.21.37.20.20 Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr |
| BOURGOGNE | | Président de la Ligue : François CROMMELYNCK Tél : 03.85.93.14.98 François.Crommelynck@wanadoo.fr |
| BRETAGNE | Pierre LECUYER 8 boulevard de la Paix 56000 VANNES 02.98.56.39.44 / 02.97.47.05.42 | pierickl@club-internet.fr |
| CENTRE VAL DE LOIRE | Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75 | Serge.desmoulieres@wanadoo.fr |
| CHAMPAGNE ARDENNES | Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61 | Chanelle.pat@wanadoo.fr |
| CORSE | Jean-François LUCIANI Résidence Le Touraine, Lupino 20600 BASTIA 06.80.02.25.72 | lucianijf@aol.com |
| COTE D'AZUR | | Président de la Ligue : Joseph SPATOLA Tél : 04 93 22 50 55 jspatola@wanadoo.fr |
| DAUPHINE SAVOIE | Alain SAINT ARROMAN 86 cours Berriot 38000 GRENOBLE 04.76.49.44.53 | Saint-arroman.alain@wanadoo.fr |
| FRANCHE COMTE | Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE | |
| HAUTE NORMANDIE | Jean-Pierre GUILLAUMAT 25 rue de l'Hôpital 76000 ROUEN 06.68.40.20.04 | jpguillaumat@aol.com |
| ILE DE FRANCE | Nadir BOUNZOU 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 06.64.64.23.14 | nadir-bounzou@netcourrier.com |

| | | |
|--------------------|---|--|
| LANGUEDOC | Serge LEVY 2 rue André TANNIERES 34500 BEZIERS 04.67.30.15.49 / 06.22.19.83.73 | serge.levy@club-internet.fr ou yvel@online.fr |
| LIMOUSIN | Michael TROUBAT 4 bis allée de l'hippodrome 87270 COUSEIX | dra.limousin@online.fr |
| LORRAINE | Bernard VINCENT 6 les Tilleuls 88700 Roville aux Chênes 03.29.65.49.38 | B.vct@wanadoo.fr |
| LYONNAIS | Bernard MAS 2 bd de l'Europe 69600 OULLINS 04.78.51.06.63 | MASBE@wanadoo.fr |
| MIDI PYRENEES | Dominique DERVIEUX 34 rue Paul Froment 46000 CAHORS 01.48.43.74.94 | ddtm.dervieux@laposte.net |
| NORD PAS DE CALAIS | Eric DELMOTTE 170 rue des petits moulins 62215 OYE PLAGE 03.21.82.19.41 | delmotte.eric@wanadoo.fr |
| PAYS DE LOIRE | Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94 | jean-luc.violeau@wanadoo.fr |
| PICARDIE | Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY 03.44.26.30.33 | lfpic60E@aol.com |
| POITOU CHARENTES | LAVIE Daniel Neuillac 16290 ASNIERES SUR NOUERE | Echecs16@ouvaton.org |
| PROVENCE | Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60 | VNJABERNARD@aol.com |
| GUADELOUPE | Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40 | |
| LA REUNION | | Président de Ligue : JM BARRE ligureunion@wanadoo.fr |
| MARTINIQUE | | Président de Ligue : Joël GRATIEN Joel.gratien@wanadoo.fr |
| POLYNESIE | | e-mail du superviseur : Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr |

*Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications
Merci d'avance !*

*Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :
Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY
e-mail : LFTSDNA@aol.com*



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Database

Pour les tournois avec un classement moyen de plus de 2400 Elo, toutes les parties jouées doivent être transmises avec le rapport du tournoi, de préférence sous un format électronique standard. (B.01 Art.1.97)

Numéro d'homologation

La Direction Technique demande aux arbitres d'inscrire le numéro d'homologation du tournoi dans le fichier PAPI comme suit :

Menu – Tournoi -> éditer et inscrire le numéro à côté du nom de l'arbitre.

Attention aux doublons !

Lors de l'inscription, il est demandé aux arbitres de prendre le plus grand soin. En effet, il y a beaucoup d'homonymes dans la base de données (par exemple 4 Jacques Martin licenciés cette saison). Un mauvais code FFE attribué, cela signifie que les résultats seront attribués à la mauvaise personne. Il suffit d'ouvrir la fiche du joueur et vérifier le club et la date de naissance (sauf pour des jumeaux évidemment !).

Changement de fédération

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le coût pour changer de fédération est de 130 € de frais de dossier auprès de la FIDE (auparavant c'était gratuit). La Direction Technique demande donc aux arbitres de faire très attention aux codes de pays pour les joueurs non-classés étrangers qui jouent dans leur tournoi car ils seront inscrits auprès de la FIDE selon les données transmises lors de leur première performance FIDE. Il est utile de préciser qu'un joueur étranger peut être déclaré sous le code FRA s'il réside en France.

Précisions sur le Chpt 4.1 - B02 - Système de Classement de la FIDE

Art. 6.1 Si un joueur non classé marque zéro ou un demi point dans son premier tournoi, ses points et ceux que ses adversaires ont marqué contre lui ne sont pas pris en compte.

Soit en anglais : 6.1 If an unrated player scores zero or half in his first event, his score and that of his opponents against him are disregarded.

Cela signifie que, si un joueur non-classé FIDE marque 0 pt ou 0,5 pt pour sa 2^e ou 3^e performance, avant d'être publié FIDE, son résultat sera pris en compte. Cela n'était pas nécessairement le cas jusqu'à maintenant.

Charte des Joueurs d'Echecs

Merci d'afficher systématiquement la Charte des Joueurs d'Echecs dans chaque salle de tournoi et/ou de match. Vous trouverez à nouveau dans le présent BAF la version abrégée et la version officielle. A savoir : votre D.R.A dispose de la Charte en fichier Word.

Prochains tests

Rappel : les prochaines sessions d'examens en 2005 sont programmées aux dates suivantes : **samedi 11 juin 2005** et **samedi 26 novembre 2005**.

Le bon interlocuteur au siège fédéral

- **Stephen BOYD** (04.67.60.02.24) : ffe.formation@online.fr

Elo FIDE, Titres FIDE, Elo FFE, rapports de tournoi, demandes d'homologation, demandes de logiciel, annonces tournois, questions relatives aux règles du jeu, tournois à normes, suivi des Coupes.

- **Joëlle MOURGUES** (04.67.60.02.22) : ffe.competitions@online.fr

Interclubs adultes, compétitions féminines, articles Echec et Mat, questions concernant les textes figurant dans le Livre de la Fédération.

- **Erick MOURET** (04.67.60.02.29) : erick.mouret@online.fr

Interclubs jeunes, suivi technique du site de la FFE et du logiciel PAPI.



SEMINAIRE DES ARBITRES INTERNATIONAUX FRANCOPHONES

Par Thierry Paris

Les 5 et 6 mars dernier s'est tenu dans la station de ski nordique des Rasses (canton de Vaud, Suisse) le premier séminaire des arbitres internationaux francophones organisé par l'arbitre international et formateur suisse Michel Piguët.



La délégation française était représentée par Thierry Paris, Jean-Christophe Basaille et Stephen Boyd.

La Fédération Suisse des Echecs (FSE) conduite par Marc Schaerer son vice-président comptait dans ses rangs outre M. Piguët, 5 candidats arbitre international.

Pour finir, Horst Metzging secrétaire de l'European Chess Union nous fit également l'honneur de sa présence pour nous présenter la structure de l'ECU et la perception de l'arbitrage au sein de cette instance.

D'autres fédérations (luxembourgeoise, belge, tunisienne) ainsi que Dirk De Ridder (officiel FIDE) étaient invités, mais leur participation ne s'est pas concrétisée...

Le contenu du séminaire était le suivant :

- Présentation des nouveautés sur les règles du jeu introduites lors du dernier congrès FIDE de Calvia. (J.C Basaille)
- Présentation des structures (S. Boyd) et des compétitions (J.C Basaille) de la FFE et de la FSE (M. Schaerer).



- Présentation des politiques de formation des arbitres de la FFE (T. Paris) et de la FSE (M. Piguët en photo)
- Présentation de l'évolution des titres d'arbitres FIDE suite au congrès de Calvia (M. Piguët)
- Démonstration des logiciels d'appariements Swiss Manager un des rares logiciel reconnu par la FIDE (M. Piguët) et de Papi 3.0 (S. Boyd)

Les débats furent riches et instructifs et tous les participants s'accordent sur le fait de renouveler ce type d'échanges en lui donnant le rayonnement que cela mériterait (présence de nombreuses fédérations francophones, présence de la FIDE et de l'ECU...).

La délégation française a proposé de prendre le relais de la FSE pour l'organisation d'un prochain séminaire des arbitres francophones dans 2 ans.

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Quelques extraits :

50 + 10 = 61

Une petite question sur la cadence Fischer (référence : règles générales de notre livre fédéral)

Apparemment, la cadence Fischer a été calculée sur la base d'une partie de 60 coups, en gardant ainsi une moyenne de 3 minutes de réflexion par coup.

Par contre, pour la correspondance du 61 min KO, il manque apparemment 1 minute :

En effet, l'équivalent du 61 min en cadence Fischer est 50 min + 10 secondes par coup.

Si l'on se base sur une partie de 60 coups, cela fait 50 minutes + 60 fois 10 secondes, soit 50 min + 600 s, ce qui fait 60 min. N'aurait-il pas fallu mettre comme cadence Fischer 51 min + 10s par coup ?

Sylvain Rivier - Montigny-Le-Bretonneux

Bien vu !

Lors du congrès de la FIDE, à Bled 2002, il a été décidé officiellement que l'équivalent cadence classique/cadence Fischer se calculerait pour 60 coups.

L'équivalence 50'+10" de la cadence FFE 61 min. KO avait été fixée bien avant, les gens s'y était habitué, c'est pourquoi nous n'y avons pas touché.

De plus, cette cadence n'étant pas reconnue par la fide, il n'y a pas d'obligation stricte pour calculer l'équivalence à 60 coups.

Faut-il changer en 51+10 pour harmoniser les pratiques ? Je ne vois pas d'urgence.

Ca s'en va et ça revient

Est-qu'un joueur a le droit de quitter une salle de jeux quand sa partie n'est pas finie puis de revenir la finir après (ex: 20 min après) merci

Florian Moret - Echiquier Nord Haut-Marnais

Le texte !

12.4 *Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter "l'aire de jeu" sans la permission de l'arbitre. L'aire de jeu est définie comme étant l'espace de jeu, les toilettes, la buvette, l'espace fumeur situé à part, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.*

Bref en théorie, oui. Cependant, certaines zones lui sont interdites, comme la salle d'analyse ou ... la rue !

Un cas où **il ne faut pas** utiliser cette règle : un joueur quitte la salle alors qu'il n'a pas le trait. Son adversaire joue. Vous ne devez pas le rappeler sous le prétexte que c'est à lui de jouer.

Attention il existe aussi des cas où cela montre un manque de respect envers l'adversaire (par exemple à un coup du mat !) et donc, est contraire à [la Charte du joueur](#)

Ajouter du temps à un joueur handicapé

Je voudrais savoir les règles d'arbitrage concernant les handicapés. Es-ce qu'ils ont droits a du temps en plus en bitz ? Florian Moret - Echiquier Nord Haut-Marnais

Bien sûr. Là encore, pas de règle stricte mais on peut estimer que les articles 6.8 d ou 13.5 vous autorisent à ajouter du temps au joueur qui le demande. Vous trouverez les règles particulières pour les non-voyants ici : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/120.pdf>

Les matérialistes sont nuls

Dans quel cas s'applique la règle du nulle par manque de pièces sur l'échiquier ?

Eddy Martin - Echiquier Henri IV Pau

Dans quel cas (cadence) la partie est elle déclarée nulle lorsque le joueur avec l'avantage tombe à la pendule mais son adversaire n'ayant pas le matériel suffisant pour mater la partie est quand même déclarée nulle. Michel Perrard - Jura Dolois

Tout simplement quand il n'y a plus assez de matériel pour mater.

Le cas le plus simple est quand il n'y a plus que deux Rois qui sont face à face, seuls sur l'échiquier. Inutile d'accélérer le rythme pour faire « perdre au temps » l'adversaire. C'est match nul, l'arbitre doit intervenir immédiatement.

De même : on ne peut pas mater avec Roi et Cavalier contre Roi ou Roi et Fou contre Roi. En revanche, on peut mater avec un pion solitaire contre une armée de Cavalier, Dame, Fou Tours. En effet, on peut faire une promotion et, ensuite, mater. C'est improbable mais possible.

Si votre drapeau tombe et que votre adversaire ne peut pas mater sur l'échiquier (par exemple il n'a plus que le Roi), alors, c'est match nul.

En revanche, si vous tombez avec beaucoup de pièces contre quelqu'un qui n'a plus qu'un seul Cavalier (par exemple), vous avez perdu au temps (il peut y avoir un mat à l'étouffée).

Quand le Elo change en milieu de tournoi

Bonjour, Je participe à un tournoi en 7 rondes qui a lieu du 25/02/05 au 17/06/05, l'organisateur du tournoi me dit qu'il transmet la disquette des résultats uniquement à la fin du tournoi, sachant qu'il y a un nouvel Elo le 1er mai j'aimerais savoir comment sont prises en considération d'une part les parties jouées avant le 1er mai (Y a-t-il un Elo virtuel de recalculé au 1er mai pour la prise en compte du calcul de l'Elo du 1er septembre ou bien sont-elles prises en compte comme si elles avaient été jouées après le 1er mai et alors avec quel Elo, celui du début du tournoi ou du 1^{er} mai) et d'autre part les parties jouées après le 1er mai (Le sont-elles avec l'Elo au départ du tournoi ou avec l'Elo récupéré le 1er mai éventuellement l'Elo virtuel ?) Merci de me répondre;

Jean Lainey Cercle d'échecs de Selestat.

Si un tournoi débute puis se termine de part et d'autre d'un calcul de Elo, voire d'avantage, plusieurs possibilités s'offrent à l'organisateur :

1) Il décide d'attendre la fin du tournoi et communique les résultats quand le tournoi est achevé pour les joueurs :

les articles F du CO4 qui régissent les Règles d'apparement font obligation à l'Arbitre de corriger les Elo dès qu'une nouvelle version en est disponible. De ce fait la partie A contre B, qu'elle ait été jouée avant ou après le calcul intermédiaire est considérée comme ayant été jouée avec le dernier Elo connu (ce qui n'est pas choquant puisque cette partie n'a pas été incorporée dans le calcul intermédiaire).
pour le calcul du Elo :

la DNC utilise le dernier Elo connu au moment du calcul. Ce n'est pas choquant puisque la fameuse partie A contre B n'a pas été incorporée dans le calcul intermédiaire .

2) Il considère que tout ce qui a été joué dans une période de calcul doit être incorporé dans ce calcul :

Il adresse donc son fichier à son délégué Elo qui le fait suivre à la DNC en précisant "1er lot rondes 1 à 3 du tournoi XXXX". Lors du calcul suivant même procédure en précisant "les rondes 1 à 3 ont déjà été prises en compte". Bien sur, les Règles F s'appliquent encore plus naturellement. Avec cette formule en 2 lots, la DNC applique le dernier Elo connu et tout est parfaitement cohérent. Certains clubs très actifs vont même jusqu'à étaler leur tournoi sur toute la saison avec 1 ronde par mois et 9 rondes : Pour le calcul de Janvier ils me font parvenir les rondes 1-2-3-4. Pour le calcul de Mai ils me font parvenir les rondes 5-6-7-8 (voire 9 selon les années) et pour le calcul de Septembre des départages (avec parfois la ronde 9) joués en Mai-Juin-Juillet. C'est en place depuis longtemps et personne ne s'en plaint. Dans le cas précis de M. Launay, si son tournoi arrive pour le calcul de Mai, toutes ses parties prendront le Elo de Janvier.

CH Rouah D.N.C.

Questions / Réponses Techniques

Il existe une autre interface moins connue. Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement sur le site internet de la FFE (<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

Quelques extraits :

Navigation entre plusieurs divisions

Règlement Interclubs

Pourriez vous me préciser la règle de participation d'un joueur à un niveau supérieur (N1) alors que ce joueur a joué deux parties en N3 (R3 et R4), sera-t-il forfait pour les rondes équivalentes de N1 (c'est à dire R3 et R4) ou bien peut on choisir les 2 rondes pour lesquelles il ne pourrait pas jouer ? D'avance merci

Ce qui est important, c'est le nombre de rondes qui ont déjà été jouées, plutôt que leurs numéros. C'est détaillé dans l'article 3.1i du règlement des Interclubs (Championnat de France des Clubs).

Le principe :

Jusqu'à la Nationale 2, on ne peut pas, en gros, jouer dans plusieurs divisions *en même temps*. Par exemple, si j'ai déjà joué 4 rondes (toutes divisions confondues), je n'ai pas le droit de jouer la ronde 4 de la N2, ou N3, ou N4.

Pour la N1 et le Top 16, ces compétitions démarrant plus tard dans le calendrier, les conditions sont ajustées. On a pour résumer, 3 rondes de bonus. Par exemple, je peux jouer 3 rondes en N3, puis jouer la première ronde en N1 ou Top 16. Si j'ai joué 4 rondes en N2, je ne peux pas jouer la première ronde de N1, mais je peux jouer la 2ème. Il n'y a pas de relation avec les numéros de rondes jouées en dessous, c'est uniquement le nombre de rondes déjà jouées qui compte.

L'ordre de force des équipes

Je suis responsable d'un club ayant 4 équipes engagées à différents niveaux du championnat des clubs : Une en N3, une en N4, une en N5 (ligue) une en D1 (département). Nous venons de découvrir que le paragraphe 3.1 du règlement du championnat de France des clubs s'était enrichi d'un préambule : "La Commission Technique (la Ligue pour la NIV) compose les groupes en numérotant les équipes appartenant à un même Club par ordre de force décroissante. Les Clubs sont tenus de respecter cet ordre, la Commission Technique (la Ligue) pouvant sanctionner tout abus par la perte du match de l'équipe ou des équipes en infraction."

Pourriez apporter des précisions sur le terme "ordre de force décroissante" : Est ce que cela signifie Moyenne des Elos de début de saison ? Et sur les termes "pouvant sanctionner tout abus" : Est ce que

cela signifie que la sanction n'est pas automatique ? Qu'est ce qu'un abus ? Plusieurs matchs consécutifs ?

Enfin qu'elle est la "jurisprudence" de la commission technique ? Est-ce qu'il y a déjà eu des équipes sanctionnées ou non sanctionnées l'année dernière ?

Le texte, qui a été introduit la saison précédente, ne précise en effet pas en terme de classements Elo ce qu'est une équipe plus forte qu'une autre, ni ce qu'est un abus. C'est volontaire. Le but n'était pas d'obliger les clubs à faire des savants calculs pour savoir quel joueur ils allaient pouvoir aligner dans quelle équipe ! Il s'agissait d'en finir avec certaines façons de faire, désapprouvées par tout le monde. Une précision avait été faite il y a un an. L'esprit de ce texte y est expliqué, et j'en profite pour vous inviter à le consulter en cliquant [sur ce lien](#).

Qu'est-ce qu'une équipe plus forte qu'une autre ? On aligne les deux équipes dans un match fictif, celle qui remporte le match est la plus forte. Bien sûr, on regarde les classements Elo. Mais la moyenne Elo n'est pas suffisante, et peut même induire en erreur (cf. le lien ci-dessus). Evidemment, ce ne sont que des probabilités, qui ne donnent qu'une idée, mais pas de certitude. Il y a aussi le problème du changement de classement Elo en janvier, mais il est clair que cela n'empêche personne de continuer à jouer dans son équipe !

Qu'est-ce qu'un abus ? Eh bien, pour prendre un exemple caricatural, une équipe en Nationale 2 avec des joueurs entre 1300 et 1600, et le même jour une équipe du même club en Nationale 4 avec des joueurs entre 1700 et 2300, c'est clairement un abus. C'est caricatural, mais cela s'est déjà vu dans le passé, c'était possible d'après nos textes, et ce que la CT a voulu sanctionner.

La CT peut sanctionner tout abus : que fait la CT ? Comme expliqué dans le lien ci-dessus, elle demande au club de justifier ses compositions. Il peut y avoir des cas (un joueur à remplacer en dernière minute...), qui justifient pleinement qu'une équipe de N4, par exemple, soit plus forte que celle de N3 le même jour. Ensuite, elle juge s'il y a abus, et donc si elle sanctionne. Il n'y a pas d'automatisme. Mais cela ne se juge pas sur plusieurs matchs consécutifs. Un seul match suffit. Il y a eu des cas la saison précédente où les clubs ont pu clairement se justifier. Il y en a eu d'autres où ils ont été sanctionnés.



Les D.R.A. On Line

| | |
|--|---|
| Champagne-Ardenne http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardennes/ligueca.htm | Ile-de-France http://www.idf-echecs.com/ |
| Lyonnais http://www.ligue-lyonnais-echecs.org/dra.html | Martinique http://www.echecs-martinique.com/dip_arbffe.htm |
| Midi-Pyrénées http://www.lmpe.org/rubrique.php3?id_rubrique=4 | Nord-Pas-de-Calais http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html |
| Picardie http://www.picardie-echecs.info/arbitrage/arbitrage.htm | Provence http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/ |



DETOUR EN REGION ... Visite en Midi-Pyrénées

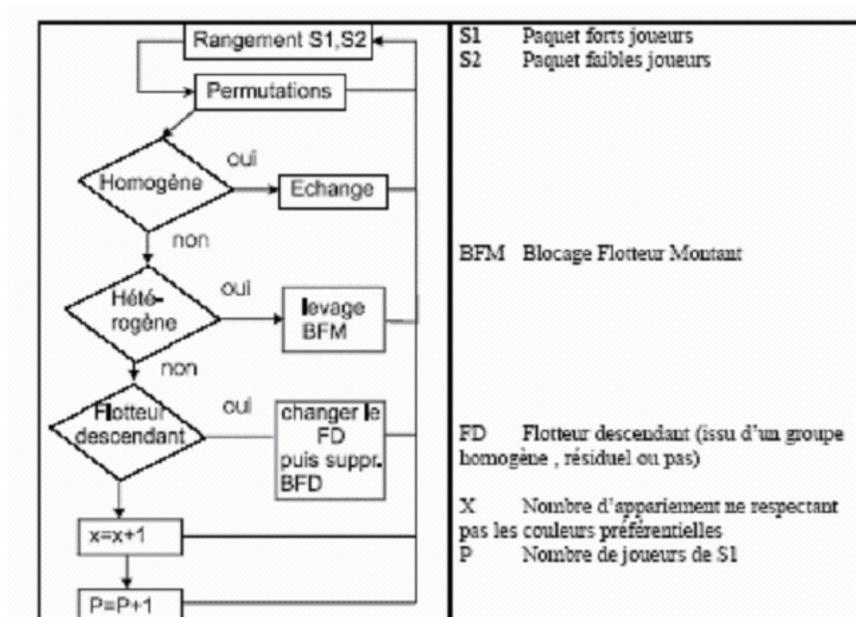
En terme d'effectif de joueurs, la Ligue Midi-Pyrénées n'est pas encore parmi les meilleures mais du point de vue de l'arbitrage, ses effectifs sont très bien fournis : 3 arbitres fédéraux 1, 2 arbitres fédéraux 2, 15 arbitres fédéraux et 19 arbitres fédéraux 4.

Ceci correspond à un axe majeur du développement de la direction régionale de l'arbitrage engagé lors du précédent mandat que l'on peut résumer ainsi : « Un Club, Un arbitre ». Chaque année un stage de formation d'arbitres a lieu dans la Ligue.

L'autre axe a été de faire homologuer les tournois rapides notamment et ainsi de donner l'occasion à nos arbitres de pratiquer pour le plaisir de tous.

Cependant, l'arbitrage souffre comme le bénévolat en général d'un manque de bras et de volonté et peu d'arbitres sont réellement actifs et donc ce sont souvent les mêmes qui sont obligés d'officier...

Le vecteur de la communication de la DRA de Midi-Pyrénées est le site Internet de la ligue <http://www.lmpe.org/> où la Rubrique Arbitrage a une place de choix avec des fiches techniques, des questions-réponses, et des articles sur l'actualité de l'arbitrage (la rubrique est même référencée par la Fédération Italienne dans ses liens sur l'Arbitrage !). Par exemple, le dernier article est sur le système suisse et comment résoudre un paquet :



La Direction doit encore s'agrandir. Pour l'instant, elle n'est composée que d'un Directeur qui travaille avec des correspondants par zones géographiques mais pour un travail plus conséquent et un meilleur service rendu aux joueurs, il faudra prochainement que cette direction grandisse pour remplir une mission équivalente à celle de la DNA avec la FFE.

A l'attention de toutes les Fédérations

Chers Amis,

1.L'Assemblée Générale du 75^{ème} Congrès de la FIDE à Calvia, Espagne, a approuvé les nouvelles règles d'obtention des titres d'Arbitre FIDE (AF) et d'Arbitre International (AI).

Les nouvelles règles contiennent les compléments approuvés par tous les Congrès de la FIDE depuis 1998.

Selon les décisions, l'Article 0.32 du *FIDE Handbook (Requirements for the titles of FA and IA)* est rédigé comme suit :

Règles pour les titres d'arbitres

Approuvées par l'AG de 1982, amendées par les AG de 1984 à 2004.

1. Introduction

- 1.1 Les règles suivantes peuvent être modifiées uniquement par l'Assemblée Générale, selon les recommandations du Conseil des Arbitres.
 - 1.1.1 Les règles ne doivent être modifiées que tous les quatre ans, à partir de 2004 (sauf si le Conseil détermine qu'une action urgente est nécessaire).
 - 1.1.2 De tels changements doivent prendre effet au 1er juillet de l'année suivant la décision de l'Assemblée Générale.
 - 1.1.3 Les titres à décerner sont Arbitre International (AI) et Arbitre FIDE (AF).
 - 1.1.4 Les titres sont valables à vie à compter de la date d'attribution ou d'enregistrement.
 - 1.1.5 Le jury est le Conseil des Arbitres de la FIDE.
 - 1.1.6 Le Conseil des Arbitres est nommé par l'Assemblée Générale pour le même mandat que le Président de la FIDE. Le Conseil se compose d'un Président et d'au plus 16 experts ayant le droit de vote au sein du Conseil. Aucune Fédération ne doit avoir plus d'un représentant dans le Conseil. Le Conseil peut éventuellement accueillir par la suite de nouveaux membres qui auront des voix consultatives, mais sans droit de vote.
 - 1.1.7 Le Bureau ou le Comité Directeur peut valider les titres en 1.1.3 dans les cas évidents uniquement, après consultation du Président du Conseil des Arbitres.
 - 1.1.8 Le Conseil prend généralement ses décisions au cours des dernières sessions précédant l'Assemblée Générale.
 - 1.1.9 Exceptionnellement, le Conseil peut recommander un titre par un vote par correspondance.

2.1 Règles Générales pour les normes d'Arbitres

| | |
|---------------------|---|
| <u>Format-</u> | <u>Système Suisse, Toutes Rondes ou autre</u> |
| <u>Niveau-</u> | <u>Mondial, Continental, International, National</u> |
| <u>Type-</u> | <u>Individuel, Par Equipe</u> |
| <u>Certificats-</u> | <u>Nombre de certificats de normes délivrés par compétition</u> |
| <u>Normes-</u> | <u>Nombre de normes pouvant être utilisées pour une candidature</u> |

| Format | Niveau de l'événement | Type | Nombre Maximum de Certificats de Normes délivrés par compétition | Nombre de Normes pouvant être utilisées pour postuler |
|------------------------|-----------------------|---------------------|---|---|
| | Mondial | | Pas de limite (dépend du nombre de tours dans le cas d'une Coupe) | Pas de limite |
| | Continental | | Pas de limite | Pas de limite |
| | Olympiade | | Pas de limite | Une norme maximum |
| Suisse | International | | 2 + 1 supplémentaire pour chaque tranche de 50 joueurs (i.e. pour plus de 50 joueurs : 3, pour plus de 100 joueurs : 4) | Pas de limite |
| Suisse | Championnat National | Individuel (adulte) | 2+1 pour chaque tranche de 50 joueurs | Deux normes maximum |
| Toutes Rondes | Championnat National | Individuel (adulte) | Max. 2 | Deux normes maximum |
| Suisse / Toutes Rondes | Championnat National | Par Equipe | Pas de limite (dépend du nombre d'équipes) | Une norme maximum |
| Jeu Rapide | Mondial / Continental | | Pas de limite (dépend du nombre de tours dans le cas d'une Coupe) | Une norme maximum |

2.1.2 Une norme d'AF ou d'AI est acceptée si le candidat a officié en tant qu'arbitre dans la division la plus haute du Championnat National par Equipes, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- (a) Au moins quatre (4) échiquiers par équipe ;
- (b) Au moins dix (10) équipes ;
- (c) Au moins 60% des joueurs sont classés FIDE.

2.1.3 Les Candidats aux titres d'AI/AF doivent être âgés d'au moins 21 ans. Les normes ne peuvent être réalisées qu'après 18 ans.

3. Conditions à remplir pour le titre d'Arbitre International (AI)

Chacune de conditions suivantes :

3.1 Connaissance complète des Règles du Jeu d'Echecs, des Règlements des Compétitions de la FIDE, du Système Suisse, des Règlements de la FIDE sur l'obtention de normes et du système de classement de la FIDE.

3.2 Objectivité absolue, démontrée en toutes circonstances lors de son activité d'arbitre.

3.3 Connaissance de l'anglais obligatoire, au moins en conversation et des termes échiquéens dans l'une des autres langues officielles de la FIDE.

3.4 Compétences de base d'utilisateur pour travailler sur un PC. Connaissance des programmes d'appariements homologués par le Comité d'Appariements de la FIDE, de traitement de texte et de tableurs et utilisation du courriel.

3.5 Compétences pour régler les pendules d'échecs électroniques de différents types et pour différents systèmes.

3.6 Expérience en tant qu'arbitre principal ou adjoint dans au moins quatre événements homologués FIDE, tels que les suivants:

- (a) La finale du Championnat National Individuel (adultes – deux normes maximum).
- (b) Tout tournoi et match officiel de la FIDE.
- (c) Tournois internationaux à normes et matches.
- (d) Evénements échiqués internationaux avec au moins 100 joueurs.
- (e) Tous championnats rapides officiels du monde et continentaux (une norme maximum).

3.7 Le titre d'Arbitre International dans l'une des fédérations IBCA, ICSC, IPCA est équivalent à une norme pour chaque.

3.8 Etre arbitre d'un match lors d'une Olympiade est équivalent à une norme d'AI. Au plus une norme de ce type sera prise en compte pour le titre.

3.9 Le titre d'Arbitre International ne peut être décerné qu'à des candidats ayant déjà obtenu le titre d'Arbitre FIDE.

4. Conditions à remplir pour le titre d'Arbitre FIDE (AF)

Chacune des conditions suivantes :

4.1 Connaissance complète des Règles du Jeu d'Echecs, des Règlements des Compétitions de la FIDE, du Système Suisse.

4.2 Objectivité absolue, démontrée en toutes circonstances lors de son activité d'arbitre.

4.3 Connaissance suffisante d'au moins une langue officielle de la FIDE.

4.4 Expérience en tant qu'arbitre principal ou adjoint dans au moins quatre événements homologués FIDE. Ces événements peuvent être nationaux ou internationaux.

4.5 Le titre d'Arbitre FIDE dans l'une des fédérations IBCA, ICSC, IPCA est équivalent à une norme d'AF pour chaque.

4.6 Pour un candidat, être arbitre d'un match lors d'une Olympiade est équivalent à une norme d'AF. Au plus une norme de ce type sera prise en compte pour le titre.

4.7 Les candidats de fédérations ne pouvant pas organiser de tournois valables pour l'obtention de titres ou de classement sont susceptibles d'obtenir le titre en réussissant un examen organisé par le Conseil des Arbitres.

5. Procédure de candidature

5.1 Les formulaires de candidature pour les titres listés en 1.1.3 sont en annexe :

Formulaire de Rapport de Tournoi [Tournament Report Form - TRF] avec tableau et décisions d'appels – FRT (un pour chaque norme)

Formulaire de Rapport de Norme d'Arbitre [Arbiter Norm Report Form - ANR]- RNA (un pour chaque norme)

Formulaire de Candidature au Titre d'Arbitre [Arbiter Title Application Form - ATA] - CTA

5.2 Les rapports de normes accompagnant le formulaire de candidature doivent concerner au moins deux types de tournois différents, ou au moins un événement international homologué tel qu'en 3.6(d), et réalisés lors d'événements dont les dates de début se situent dans une période de six ans. La candidature doit être envoyée au plus tard pour le deuxième Congrès de la FIDE suivant le dernier événement listé.

5.2 Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la FIDE par la fédération du candidat. La fédération nationale est responsable du règlement des droits.

5.3 Toutes les candidatures (dossiers détaillés complets) doivent être déposées sur le site web de la FIDE pendant au moins 60 jours pour la finalisation du dossier et afin que toutes objections puissent être déposées.

Les nouvelles règles seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2005.

2. Le changement le plus important dans les règles est qu'à partir du 1^{er} juillet 2005, pour obtenir le titre d'Arbitre International (AI), le titre d'Arbitre FIDE (AF) est nécessaire (Article 3.9).

A partir du 1^{er} juillet 2005, les Fédérations d'Echecs doivent prendre en compte ces règles, avant de déposer la candidature au titre d'Arbitre International pour leurs arbitres.

3. En raison de plaintes déposées récemment à la FIDE, pour de faux rapports de normes envoyés par des Fédérations et utilisés pour obtenir le titre d'AI ou d'AF, il est demandé aux Fédérations de contrôler en détail et de vérifier leurs rapports de normes pour les titres (tous les formulaires doivent être signés et obtenir la signature de personnes autorisées par les Fédérations), afin que de tels cas soient évités.

4. Il est également demandé aux Fédérations d'Echecs d'envoyer au Conseil des Arbitres au siège de la FIDE des listes contenant leurs Arbitres Internationaux (AI) et Arbitres FIDE (AF) (actifs et inactifs), afin que le Conseil puisse finaliser la base de données de tous les Arbitres Internationaux et FIDE, le plus vite possible.

Pour le Conseil des Arbitres de la FIDE

IA P. Nikolopoulos
Président

PARTICIPEZ AU BAF
ENVOYEZ VOTRE ARTICLE
PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF